

## L'ANGLAIS JURIDIQUE DU DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

**Formation d'une journée (6 heures), de 9h à 12h et 13h à 16h**

**Deux dates au choix : le 11 avril ou le 3 octobre 2022**

**Disponible en intra**

**Lieu : par visio-conférence (ZOOM)**

**Devis / bulletin d'inscription : [www.legalenglishparis.com](http://www.legalenglishparis.com) ou  
[info@legalenglishparis.com](mailto:info@legalenglishparis.com) ou au 01.43.57.97.14**

- **Public** : avocats, juristes, directeurs de département, et toutes personnes appelées à mener des négociations ou rédiger des contrats en anglais
- **Pré-requis** : Niveau B1 du CECRL ou équivalent - niveau seuil (comprendre les points essentiels d'une discussion quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières au travail, à l'école, aux loisirs - être autonome dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée - pouvoir produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt - savoir raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée)
- \* **Tarif** : 720 euros HT, soit 864 euros TTC
- **Délai d'accès** : 1 semaine
- **Objectifs** :
  - o Programme court et intensif
  - o Acquisition du vocabulaire et techniques de rédaction nécessaires pour travailler en anglais dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, que ce soit afin de communiquer sur les dispositions de droit français ou qu'il s'agisse de comprendre et discuter des dispositions contractuelles, législatives et/ou réglementaires étrangères.
- **Moyens pédagogiques** :
  - o Un support pédagogique est remis aux apprenants, servant de base et fil conducteur de la formation. Il comprend exposés théoriques et mises en situation (exercices d'analyse et mise en pratique) sur des cas concrets (contrats, correspondances, négociations)
  - o A l'issue de la formation, une restitution individuelle et collective est réalisée favorisant les échanges entre les apprenants et la formatrice
- **Dispositions d'accessibilité** :

En cas de situation de handicap, veuillez nous consulter ([info@legalenglishparis.com](mailto:info@legalenglishparis.com) ou au 01.43.57.97.14) pour étudier ensemble la faisabilité et l'adaptation de l'action de formation.

- **Programme :**

### L'anglais juridique du droit de la propriété intellectuelle

- *Tour de table : présentation des apprenants, des besoins, rappels des objectifs et auto positionnement*
- *Introduction to intellectual property*
- *Focus on copyrights and patents*
- *Trademarks, domain names*
- *Remedies for IP infringement*
- *Information technology law and cybercrime*
- *Tour de table : débriefing collectif, évaluation de l'atteinte des objectifs avec cas pratique, évaluation de la formation à chaud*

**TECHNIQUES ETUDIÉES :** rédaction de contrats, de mémo et de correspondance, pratique des négociations, des entretiens avec des clients et des présentations.

**La formation sera exclusivement délivrée en anglais**

- **Formatrice :** Annoushka CHAILLET, avocate aux Barreaux de New York et de Paris, spécialisée en droit des affaires et formatrice en anglais juridique depuis 2009.
- **Dispositif de suivi du programme et d'appréciation des résultats :**
  - Feuille d'émargement
  - Évaluation des acquis des apprenants à l'issue de la formation via cas pratique
  - Analyse des informations obtenues
  - Remise d'une attestation de fin de formation
- **Avis des participants :**

**Notes globales :**

**Formation : 4/4**

**Formatrice : 4/4**

**Organisation : 4/4**